

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-05

Séance du 9 octobre 2018

RESSOURCES HUMAINES **ACCUEIL DES STAGIAIRES**

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. et Mmes AGNUS, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, LEROY, MORIN, NUYTTENS, OSALA, PANNIER, PELLICIARI, PERNEL, RAMBAUD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, PASCUAL MARTIN, GUERINOT, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, SIVANNE, DERETZ, AUGÉ, MARTINEZ, BEAUGELET, BANTEGNIE, MALHET, PAVOT, LAHOULLERA, DELFOUR, MASSON, VIVET, BARRACHIN, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, BRICHET, BALDY, HARSCOET, RAVENNE, CIPRES, LABATUT, MARTINET

Suppléants présents : M. et Mmes BOREL, FASSELER, LAMY, NIORTHE, SIERRA SIMON, DEUDON, SOLER, SAMSON, DELETTRE, KOFFEL, AVRON, FOURREY, BECKER, MAILLET

Représentés :

M. COCHET (donne pouvoir à Mme SOLER)
M. CAFFIN (donne pouvoir à Mme CANAPI)
Mme RICHARD (donne pouvoir à M. KOFFEL)
M. GOFLIER (donne pouvoir à M. LABATUT)
M. JEUNEMAITRE (donne pouvoir à M. BRAY)
Mme BACQUET (donne pouvoir à Mme BOURCIER)
M. BOUVRAIN (donne pouvoir à M. AGNUS)

Excusés :

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation : 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice : 98
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de pouvoirs : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-05

Séance du 9 octobre 2018

RESSOURCES HUMAINES
ACCUEIL DES STAGIAIRES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SMETOM-GEEODE a reçu depuis le début de l'année 4 stagiaires, et demande aux élus s'ils sont d'accord pour aller encore plus loin dans la démarche d'aide à l'éducation en recevant des jeunes en formation en alternance, contrat d'apprentissage, approfondissement ou autres sur des périodes allant de 6 mois à 2 ans en les rémunérant selon la législation en vigueur.

Recevoir des jeunes en formation apporte une dynamique nouvelle au travail, une sensibilité, un regard différent pour les agents du SMETOM-GEEODE, et cela permet au jeune de s'intégrer dans le monde du travail.

Il est évident que tous les contrats seront encadrés. Aucun stagiaire ne pourra venir travailler sans préalablement avoir une école et un contrat de formation ou d'apprentissage. Sont exclus les établissements privés hors contrat.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE L'ACCUEIL DES STAGIAIRES.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,

Ghislain BRAY



Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 18 octobre 2018

Affiché, le 18 octobre 2018

Le Président,

Ghislain BRAY

